

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 JANVIER 2016**

L'an 2016 le 22 janvier à 20 heures 30 le conseil municipal de la commune du NOYER régulièrement convoqué le 15 janvier 2016 s'est réuni sous la présidence de Renée NOUGUIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Conseillers municipaux présents :** Renée NOUGUIER, Pierre BOYER, Rémi HUBAUD, Jean-Pierre BERTRAND, Richard PREL, Fabien ROUX, Serge REAT, Marie-Claire MEYER, Max MASDEVILLE, Brigitte LEBIODA.

**Conseillère municipale excusée :** Martine PY.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Serge REAT.

### **LOCATION APPARTEMENT DU BATIMENT MAIRIE**

Suite à l'annonce pour la location de l'appartement du bâtiment de la Mairie, une demande écrite a été reçue. Il s'agit de monsieur et madame WILLOT Christophe et Noémie. Cette demande a été examinée par la commission logement et proposée au conseil municipal qui l'accepte.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette acceptation aux conditions suivantes :

- Loyer : 392 € révisable tous les ans selon l'indice de révision des loyers de l'INSEE ;
- Charges : 15 € par mois pour l'électricité et le ménage des parties communes (forfait) ;
- Paiement d'une caution égale à un mois de loyer ;
- Une personne devra se porter caution ;
- La location est effective au 5 janvier 2016.

### **DELIVRANCE COUPE AFFOUAGERE 2016**

Pour 2016, l'ONF a accordé des coupes de bois au dessus de Clot Aubert parcelle 10. Elles se composeront de pins et de mélèzes. Le prix de la coupe est fixé à 25 €.

Les inscriptions auront lieu en mairie au mois de mars et les coupes devront être exploitées dans l'année suivant le tirage.

Conformément à la loi, à l'unanimité des membres présents du conseil municipal, 3 garants sont désignés : Rémi HUBAUD, Jean-Pierre BERTRAND, Richard PREL.

Les résidents du Noyer seront informés par affichage.

### **TRAVAUX DE PEINTURE POUR L'APPARTEMENT DU MARTHOURET**

Le Maire informe le conseil municipal que suite aux demandes de devis, 4 entreprises ont répondu.

✓ Entreprise SPINELLI	3 896,25 € HT
✓ Entreprise GARCIN	5 208,44 € HT
✓ Entreprise PELLISSIER	6 106,89 € HT
✓ Entreprise LAGOUTTE	3 751,86 € HT

Plusieurs conseillers souhaitent que ne soient pas utilisées des peintures glycéro.

Après discussion, c'est l'entreprise LAGOUTTE qui est retenue à la majorité des membres présents.

### **MISE EN PLACE D'UNE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COM COM POUR LE SPANC**

Madame le Maire informe le conseil de la mise en place d'un service d'étude SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) par la communauté de communes du Champsaur.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, il est donné tout pouvoir à madame le Maire pour la signature de la convention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Devis ONF** : L'ONF propose des travaux de remise en état de la parcelle 15 pour un montant de 2900 € HT. Après discussion, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal estime que ces travaux ne sont pas nécessaires et ne donne pas suite.
- **Courrier de l'Agence de l'eau** : Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la redevance prélèvement, qui est actuellement au forfait, sera calculée sur la base de 46,60 € par tranche de 1000 m<sup>3</sup> enregistrés au compteur du captage. Les relevés effectués en 2015 indiquent un prélèvement supérieur à 100 000 m<sup>3</sup>, ce qui donnerait un montant de redevance d'un minimum de 4660 € pour actuellement 1470 €. Madame le Maire a pris contact avec IT 05 afin d'étudier les possibilités de modification au niveau du captage.
- **Place de Lacou** : L'appel d'offres va être mis en ligne sur la plate-forme des marchés publics du conseil départemental. La date limite de remise des offres est fixée au 26 février à 16h00.
- **Maintenance de cloches** : A l'unanimité des membres présents, le contrat de maintenance des cloches est renouvelé pour 5 ans avec la société Paccard, pour un montant de 304 € HT annuel.

A 22 heures 45 mn, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.